



Compte-rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2018

- FINANCES : Exécution des dépenses d'investissement 2019 au préalable du vote du budget
- FINANCES : Convention de mécénat
- FINANCES : Taxe d'aménagement 2019
- CCALS : Contrat Enfance Jeunesse
- Questions et informations diverses

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
INTERVENTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DU 03/12/2018	
<p>Après un rapide tour de table et la vérification du quorum par Régine BRICHET, le Conseil Municipal des jeunes présente les choix de jeux effectués, en précisant le type d'âge auxquels conviennent les jeux et les détails financiers, conformément à la demande du Conseil Municipal lors de la séance du 10 septembre 2018.</p> <p>Trois jeux ont finalement été retenus par le CMJ, pour l'année 2019 : l'installation des agrès déjà acquis par la commune, le portique Nid (4 309€ HT) et la construction d'une cabane en bois (chantier coopératif). Pour 2020, les demandes s'orientent vers l'araignée (2019/2020 : 11 600€ HT) et la galette tourniquet (15 000€ HT). Le projet se conclurait en 2021 par l'acquisition de la pyramide tower (13 200€ HT).</p> <p>Madame Le Maire interroge le CMJ sur l'homologation des jeux identifiés. Le CMJ répond que l'ensemble des jeux est homologué et que les jeux pouvant constituer un risque potentiel ont été écartés. Par ailleurs, un sol adapté pour les chutes sera installé. Le CMJ précise également que les jeux choisis sont ceux qui nécessitent le moins d'entretien sur le long terme.</p> <p>Madame Le Maire questionne ensuite les enfants sur les sources de financement. De nombreux projets sont élaborés par les enfants pour recueillir des fonds, même s'ils sont conscients que la réalisation de leur projet repose sur l'investissement de la commune. Des demandes de subventions (CAF, banque, etc) seront à faire par la commune.</p> <p>Après avoir précisé que le Conseil Municipal votait le budget annuellement et ne pouvait en ce sens s'engager que sur 2019, Madame Le Maire informe que la commission Finances a émis un avis favorable au projet et propose au Conseil Municipal de passer au vote.</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le financement demandé au titre de l'année 2019. Il précise que les achats seront effectués après le vote du budget. D'ici là, les jeunes peuvent débiter le dessin de la cabane et les services techniques peuvent installer les agrès.</p>	
CONSEIL MUNICIPAL DU 03/12/2018	
<ul style="list-style-type: none">• Pouvoirs accordés par les conseillers excusés • Approbation du compte-rendu précédent • Désignation du secrétaire de séance	<p>Claire donne pouvoir à Delphine Céline donne pouvoir à Sébastien Cédric donne pouvoir à David Frédéric donne pouvoir à Emmanuel Nathalie donne pouvoir à Véronique</p> <p>Le CR précédent est approuvé à l'unanimité</p>

<p><u>1) FINANCES : Exécution des dépenses d'investissement 2019 au préalable du vote du budget (TA)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avant le vote du budget au mois d'avril, il n'est pas possible de régler des factures d'investissement en dehors des restes à réaliser de 2018 (crédits non consommés en 2018). ○ Par délibération du conseil municipal, il est possible de payer les dépenses d'investissement avant le vote du budget à hauteur du quart des crédits ouverts aux budgets de l'année précédente. ○ Afin de pouvoir régler les factures de début d'année, notamment sur l'opération 65 – bâtiments communaux, il est nécessaire de valider ce procédé en Conseil Municipal <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver l'utilisation de crédits sur le budget 2019 avant le vote du budget.</i></p>	<p><i>Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, l'utilisation de crédits à hauteur de 25% du budget précédent (soit 25% de 542 000€, à savoir 135 500€) sur le budget 2019 avant le vote du budget.</i></p>
<p><u>2) FINANCES : Convention de mécénat (TA)</u></p> <p>Dans le cadre de la journée citoyenne et du projet d'aire de jeux élaboré par le CMJ, la commune fait appel à des mécènes (sponsors).</p> <p>La commune ayant réceptionnée des participations financières, il convient de régulariser ces dépenses par la conclusion d'une convention de mécénat.</p> <p>Il est présenté la convention.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver la convention et ses modalités et autoriser Madame Le Maire à la signer.</i></p>	<p><i>Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention et ses modalités et autorise Madame Le Maire à la signer.</i></p>
<p><u>3) FINANCES : Taxe d'aménagement 2019 (JL)</u></p> <p>Depuis 2014, la commune maintient le taux de 4 %.</p> <p>La commune peut, par délibération avant le 31 décembre, modifier le taux pour l'année à venir, entre 0 et 5 %.</p> <p>En date du 26 novembre, la commission Finances a émis un avis favorable au maintien à 4% de la taxe d'aménagement.</p> <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour statuer sur le taux communal de la taxe d'aménagement applicable en 2019.</i></p>	<p><i>Le Conseil Municipal statue, à l'unanimité, pour un maintien à 4% du taux communal de la taxe d'aménagement applicable en 2019.</i></p>
<p><u>4) CCALS : Contrat Enfance Jeunesse (MG)</u></p> <p>Chaque communauté de communes, avant fusion, avait contractualisée avec la CAF un Contrat Enfance Jeunesse.</p> <p>Celui de la CC du Loir se terminait au 31 décembre 2017, alors que les contrats des communautés de communes des Portes de l'Anjou et de Loir et Sarthe prennent fin au 31 décembre 2019.</p> <p>Toujours dans un souci d'harmonisation, et de cohérence territoriale, il est proposé un nouveau Contrat Enfance Jeunesse à l'échelle de la CCALS.</p>	

<p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour proposer la signature du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caf de Maine et Loire et la CCALS, ainsi que les éventuels avenants pour la durée du contrat.</i></p>	<p><i>Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la signature du Contrat Enfance Jeunesse entre la Caf de Maine et Loire et la CCALS, ainsi que les éventuels avenants pour la durée du contrat.</i></p>
<p>Infos diverses</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vente du Lycée du Pré Neuf - Horaires d'ouverture de La Poste à compter du 15 janvier - Horaires d'ouverture de La Mairie à compter du 15 janvier - Vœux du Maire au Conseil Municipal - Organisation de la Sainte Barbe - Organisation du Téléthon - Rencontre avec Maine et Loire Habitat - Application Intramuros - Bulletin municipal - Facebook Espace Jeune - Référent gens du voyage à la CCALS - La Jouvencellerie - Modification simplifiée du PLU - Revitalisation du centre-bourg - Commission Tourisme 	<p>Sept couples (ensemble) seraient intéressés par le lycée, pour créer un habitat alternatif, avec présence d'activités professionnelles à l'intérieur. Ils ont été rencontrés par Régine et Delphine ; le projet est en cours de réflexion mais semble sérieux.</p> <p>Ouverture du 8h30 à 11h30, et en soirée le lundi soir, par Laura, de 17h à 19h (test pour 3 mois)</p> <p>Suite à l'enquête envoyée dans le flash, un créneau d'ouverture en soirée de 16h30 à 18h30 le mardi va être mis en place</p> <p>Lundi 7 janvier à 19h30 Vœux de la municipalité à la population le dimanche 13 janvier</p> <p>Invitation du CM</p> <p>Une marche nocturne est organisée samedi en soirée par l'Alerte. Jeux de société à l'Harmonia le dimanche après-midi Boule de fort tout le week-end Dimanche : 18h : verre de l'amitié pour tous</p> <p>Vente des maisons – à revoir ultérieurement</p> <p>Accord du CM pour prendre l'application, qui fusionne avec notre site internet de l'AMF</p> <p>En cours</p> <p>Invitation du CM à adhérer à la page Facebook de Espace Jeunes Ccals Etriché</p> <p>Delphine, Jacques en suppléant</p> <p>Delphine a rencontré les habitants de la Jouvencellerie, au sujet des occupations du droit du sol en cours et à venir</p> <p>Fin de l'Enquête publique – La commune a reçu l'avis de procès-verbal du Commissaire Enquêteur et a émis un avis sur celui-ci.</p> <p>Présentation des esquisses élaborées par le cabinet ECCE TERRA.</p> <p>L'Association Anjou Loire Rivières, qui gérait le bateau La Gogane, a déposé le bilan.</p>

	<p>Le bateau est repris par l'office de tourisme ALS, avec le soutien de la CCALS. L'objectif est générer des profits. Les croisières seront possibles désormais du 15 avril au 15 septembre. Pour l'arrêt au Moulin d'Ivray, il est proposé de réfléchir à une présentation de produits locaux d'Etriché.</p>
--	--

Prochaines Réunions :

- 08/12/2018 : Téléthon et Sainte Barbe
- 10/12/2018 à 19h30 : Réunion d'Adjoints

2019

- 07/01/2019 à 19h30 : Vœux du Maire au Conseil Municipal et Réunion d'Adjoints
- 13/01/2019 : Vœux de la Municipalité
- 14/01/2019 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h)